

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016.**

Le mercredi 28 septembre 2016, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUCHOIS, Maire.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Madame Pascale MOIGNE.

Monsieur Jean-Yves POSTEC a été nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2016.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR.**

1. Tarifs de l'eau, exercice 2017.
2. Réserve parlementaire.
3. Travaux d'entretien à l'Enclos, autorisation à solliciter les subventions de la DRAC.
4. Lotissement de Kerarpant. Baisse de prix en cas d'acquisition groupée de plusieurs lots.
5. Affaires diverses.

#### **1. Tarifs de l'eau, exercice 2017.**

Monsieur Pierre ABGRALL, adjoint au maire délégué aux finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre du contrat d'affermage conclu avec la SAUR il convient de réactualiser les tarifs de la part communale avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Monsieur ABGRALL présente ensuite les tarifs en vigueur actuellement qui sont les suivants :

1. Redevance s'appliquant aux m3 :
  - 1 à 30 m3 : 0.0300 €
  - 31 à 130 m3 : 0.3700 €
  - 131 à 6000 m3: 0.4100 €
  - 6001 à 50000 m3 : 0.1600 €
  - Au-delà de 50001 : 0.1200 €

2. Redevance abonnement : 30,00 €

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2016 pour l'exercice 2017.

## **2. Réserve parlementaire.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à sa rencontre avec la Députée Madame Chantal GUITTET il apparaît que la commune de Lampaul Guimiliau n'a pas encore bénéficié de la réserve parlementaire.

Afin de ne pas laisser passer cette opportunité, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'autoriser à solliciter la réserve parlementaire au titre de l'opération d'aménagement de la rue de Guimiliau qui doit être engagée début 2017 suite aux consultations qui doivent être lancées au cours du dernier trimestre 2016.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette opération est à ce jour estimée à 421 500 € HT soit 505 800 € TTC.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la réserve parlementaire de Madame la Députée Chantal GUITTET au titre de l'opération d'aménagement de la rue de Guimiliau.

## **3. Travaux d'entretien à l'Enclos, autorisation à solliciter les subventions de la DRAC.**

Monsieur Léon CAROFF, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal qu'après visite des services du STAP de Brest, il s'avère nécessaire d'engager des travaux divers sur l'Enclos.

Les travaux à engager peuvent se résumer comme suit :

- Dévégétalisation de l'édifice : 3 276 € TTC.
- Reprises de couverture, démoussage, nettoyage des chéneaux : 8 094.50 € TTC.
- Réfection de la partie basse de la porte Nord de l'ossuaire : 5 554.20 € TTC.
- Réfection d'un vitrail : estimation non parvenue à ce jour.

Afin de mener ces travaux à bien, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour :

- Bénéficier du concours du STAP dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Effectuer les demandes de subvention auprès de la DRAC de Bretagne.

Monsieur Léon CAROFF précise au conseil municipal que le taux de subventionnement escompté est de 75 % du montant HT de l'opération.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à :

- Solliciter le concours du STAP dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Effectuer les demandes de subvention auprès de la DRAC de Bretagne.

#### **4. Lotissement de Kerarpant. Baisse de prix en cas d'acquisition groupée de plusieurs lots.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une demande d'un acquéreur potentiel au lotissement de Kerarpant. Ce dernier souhaite bénéficier d'une baisse de prix eu égard à son projet qui consiste à acquérir deux lots groupés pour y édifier une seule maison d'habitation. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que cette opération est compatible avec le règlement du lotissement, l'acquéreur est toutefois tenu par les zones de constructibilité de chaque lot.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une première baisse de prix a été validée par le conseil municipal par délibération numérotée 2016-01-10, le tarif étant passé de 45 € par m<sup>2</sup> à 40 €.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal que la municipalité, réunie le lundi 26 septembre 2016, propose une nouvelle baisse de prix de 2.5% en cas d'acquisition de plusieurs lots.

Une telle baisse conduirait à un tarif de 39 € par m<sup>2</sup>.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent que la baisse de prix proposée par Monsieur le Maire soit revalorisée en cas d'achat de lots groupés. Après discussions, la remise proposée est de 4.50 %.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'appliquer une baisse de prix de 4.50% en cas d'acquisition de plusieurs lots au lotissement de Kerarpant, ramenant ainsi le prix de vente à 38.20 € par m<sup>2</sup>.

#### **5. Informations diverses.**

- **Travaux en cours.**

Léon CAROFF, Adjoint délégué aux travaux, rend compte des chantiers en cours et précise notamment que les appels d'offres pour la rue de Guimiliau seront lancés dans le mois qui vient et qu'une consultation est en cours pour la réfection de la véranda de la maison des associations. En outre, Mr Caroff présente le programme de voirie 2016 et son estimation après consultation de la COLAS et de EUROVIA. Enfin, il informe le conseil municipal qu'une solution technique est en cours d'étude pour opacifier le dôme de la salle omnisport.

- **Rentrée scolaire.**

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint délégué à la jeunesse et aux associations, rend compte des chiffres de la rentrée scolaire: les effectifs s'établissent à 112 élèves au groupe scolaire Tabarly et 138 élèves au groupe scolaire Saint Joseph. Mr LE BEUVANT informe le conseil municipal de la fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe à l'école Tabarly, fermeture attendue et effective depuis le 12 septembre.

Monsieur LE BEUVANT informe également le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion relative à la sécurité des établissements scolaires à Landivisiau. Suite à cette réunion des adaptations en matériel et en organisation du travail ont été adoptées à l'école publique. Mr LE BEUVANT précise que le renouvellement du système SSI de l'école est programmé au cours des vacances d'automne.

Mr LE BEUVANT informe le conseil municipal de la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une politique tarifaire différenciée à l'accueil de loisirs. 4 tranches de facturation seront appliquées en fonction du quotient familial des familles lampaulaises, une dernière tranche sera appliquée aux familles non lampaulaises.

- **Bilan de la saison touristique.**

Monsieur Sébastien LE GUEN, adjoint délégué au Patrimoine, informe les conseillers municipaux de la fréquentation de la maison du Patrimoine sur la saison estivale. L'exposition dédiée à Patrice PELLERIN a attiré les touristes. Les chiffres de fréquentation montrent une stabilité sur juillet et une baisse sur août, cette baisse pouvant s'expliquer par la météo clémente bénéfique à la côte et au mode de comptage des passages, seules les entrées à la maison du Patrimoine ont été comptabilisées et non les visiteurs de l'Enclos.

- **Frelons asiatiques.**

Monsieur Benoit ABGRALL, conseiller municipal intervient au sujet de la recrudescence de cet insecte nuisible. Il s'inquiète du fait que certains particuliers s'accommodent de leur présence et ne font pas appel aux sociétés privées d'éradication. Il précise ensuite que nous sommes face à un risque sanitaire grave et qu'il serait opportun que la collectivité (Commune ou EPCI) contribue à la prise en charge des interventions des entreprises spécialisées chez les particuliers.

Sur ce même sujet, Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'information et de sensibilisation est programmée le jeudi 13/10/2016 à 20h à la maison des associations, elle sera animée par Mr Denis JAFFRE, apiculteur.

**Séance levée à 20h45.**